

Les infos flash N°4/2025 de la Commune de MEY



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

L'été approche à grands pas et nous allons le fêter à l'occasion de la fête des voisins qui aura lieu le 27 juin à partir de 19 heures sur le parking de la salle communale.

La prochaine animation, à noter dans vos agendas, sera la fête du souvenir français le dimanche 17 août.

A compter du 1^{er} septembre, nous serons à 6 mois des élections municipales. Je vous joins un article très intéressant qui vous donnera les grandes lignes de la réforme du scrutin.

A noter également que du 15 janvier au 14 février 2026 se déroulera la campagne de recensement des habitants à Mey. Nous vous en donnerons toutes les modalités en temps voulu.

Passez un bel été et prenez soin de vous!

Travaux : quelques rappels

Pensez à respecter les heures pendant lesquelles vous pouvez faire vos travaux de bricolage ou de jardinage :

les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00

le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00

le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Municipales 2026 : le scrutin de liste paritaire pour les communes de – de 1000 habitants

La loi organique visant à « harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité » s'applique, à l'exception des dispositions qui concernent les communes nouvelles, à compter du premier renouvellement général des conseils municipaux suivant leur promulgation, soit à partir des élections municipales de mars 2026. **Cette réforme modifie le régime électoral applicable aux communes de moins de 1000 habitants en étendant le scrutin de liste paritaire**, jusqu'ici réservé aux communes plus peuplées. Cette évolution législative uniformise les pratiques électorales à l'échelle nationale tout en introduisant des adaptations.

Ce qui change en 2026

Jusqu'à la publication de cette loi, les communes de moins de 1000 habitants appliquaient un mode de scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Les candidats pouvaient se présenter individuellement ou en groupes. De plus, les électeurs avaient la faculté de panacher les bulletins, en rayant ou en ajoutant des noms.

→ Désormais, ces communes sont soumises au **scrutin de liste, à deux tours, avec représentation proportionnelle et prime majoritaire de 50%** pour la liste arrivée en tête. Les candidatures individuelles ne sont plus possibles. Les électeurs devront choisir une liste entière, sans modification possible du bulletin. **Les bulletins panachés seront invalides.**

La réforme en un coup d'œil

Mode de scrutin	→	Scrutin de liste (fin du panachage)
Composition de la liste	→	Parité obligatoire (tolérance listes incomplètes)
Répartition des sièges	→	Proportionnelle (prime majoritaire)



Les arbres à Mey

En 2023, la commune de Mey a demandé à l'ONF un diagnostic de ses arbres d'alignements.

Au total 59 arbres ont été étudiés par un membre du personnel d'ONF Vegetis appartenant au réseau Arbre Conseil.



Les arbres examinés sont situés dans le secteur de la mairie, au cimetière et à proximité du terrain de Pétanque. Voir les plans en Annexe.

La finalité de ce diagnostic est l'élaboration d'un rapport présentant les caractéristiques et le niveau de risque que représente chaque arbre.

Avec l'appui de ce rapport, des travaux d'abattage et d'élagage ont débuté. Au total, 11 arbres malades ont été abattus et 2 arbres ont été élagués pour un budget de près de 3000 €. Il reste encore des tailles d'entretien à programmer selon un planning pluriannuel.

Nombre d'essences recensées : 18

Mey est dotée d'une palette végétale arborée composée de 18 essences.

Essence	Effectif	Part
Frêne commun	28	47%
Érable champêtre	4	7%
Erable plane	4	7%
Bouleau verruqueux	3	5%
Erable à feuilles de frêne	2	3%
Ailante glanduleux	2	3%
Hêtre	2	3%
Févier d'Amérique	2	3%
Tulipier de Virginie	2	3%
Sapin du Colorado	1	2%
Erable sycomore	1	2%
Bouleau	1	2%
Charme commun	1	2%
Charme	1	2%
Cyrès de Lawson	1	2%
Autres essences	4	7%

On ne rappellera jamais assez les bienfaits des arbres : ils purifient l'air, ils sont un réservoir de biodiversité, ils contribuent à diminuer les températures...

La préservation et l'entretien de ce patrimoine végétal est donc essentiel pour le bien-être des habitants.

Mairie de MEY Téléphone: 09/60/50/00/53

E-Mail : commune.mey@wanadoo.fr / [Facebook commune de Mey](#)
[site internet http://www.mairie-mey.fr/](http://www.mairie-mey.fr/) Application PanneauPocket

Permanences mercredi et vendredi de 17h à 19h